

kpmg

**Fondation Banque Populaire
Pour le Micro crédit**

"FBPMC"

NOTE DE SYNTHÈSE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

Mars 2006

Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit
Monsieur Noureddine OMARY
Président du Conseil d'Administration

Casablanca

Monsieur le Président,

En notre qualité d'auditeur externe de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit, et conformément aux dispositions de la loi 18/97 relative au micro-crédit, nous vous communiquons ci-joint nos principales conclusions à l'issue de notre mission.

Ces observations portent sur :

- Les contrôles et vérifications effectuées par nos soins ;
- Les postes des états de synthèse auxquels des modifications paraissent devoir être apportées ;
- Les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de l'exercice comparés à ceux du précédent exercice.

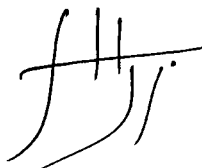
Nous vous prions de bien vouloir communiquer nos observations à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration de la Fondation.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

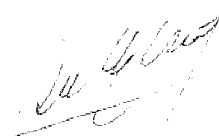
Fait à Rabat, 1^{er} mars 2006

KPMG

Fouad Lahgazi
Associé Gérant



Abderrahim Grine
Directeur Associé



Sommaire

1	Présentation de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit et de ses activités	4
1.1	Description générale de la Fondation	4
1.2	Régime fiscal	5
1.3	Composition des organes de gestion	5
1.4	Relations avec la Banque Centrale Populaire	5
1.5	Événements majeurs depuis la précédente clôture	6
2	Description de la mission	8
2.1	Nature de la mission	8
2.2	Equipe d'audit	8
3	Principales méthodes comptables	9
3.1	Actif immobilisé	9
3.2	Prêts	10
3.3	Dettes du financement permanent et du passif circulant	10
3.4	Trésorerie	10
4	Démarche et méthodes utilisées	11
4.1	Prise de connaissance de l'environnement de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit	11
4.2	Contrôles analytiques	11
4.3	Circularisation des tiers	11
4.4	Appréciation du dispositif de contrôle interne	12
4.5	Revue du système d'information	12
4.6	Contrôle des comptes	12
5	Eléments chiffrés de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent	13
5.1	Comptes de produits et charges	13
5.2	Comptes de bilan	18
6	Ajustements et reclassements identifiés	28
6.1	Ajustements relevés par KPMG et régularisés par la Fondation	28
6.2	Reclassements relevés par KPMG et régularisés par la Fondation	30
6.3	Points en suspens	30
7	Projet d'opinion	31

8	Principaux points relatifs au contrôle interne	32
8.1	Visite des branches	32
8.2	Revue du système informatique de la Fondation	33

1 Présentation de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit et de ses activités

1.1 Description générale de la Fondation

La Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit est une association à but non lucratif de droit marocain. Elle a été créée en mars 2000 par le Groupe Banque Populaire conformément aux dispositions du dahir n° 1-58-376 du 3 Joumada 1er 1387 (15 novembre 1958) et au dahir n° 18-97 du 18 chaoual 1419 (5 février 1999) portant promulgation de la loi n° 18- 97 relative au micro-crédit.

L'objet social de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit est essentiellement :

- de distribuer des micro-crédits afin de permettre à des personnes économiquement faibles de créer ou de développer leur propre activité de production ou de service en vue d'assurer leur insertion économique,
- d'effectuer au profit de ses clients, toutes opérations connexes liées à l'octroi de micro-crédits, notamment la formation, le conseil et l'assistance technique.

La promulgation de la loi n° 18-97 du 5 février 1999 relative au micro crédit a permis de préciser les conditions, les fonctions et la réglementation des associations de micro-crédit. Les principales dispositions de cette loi peuvent être résumées comme suit :

- Les associations ne sont pas soumises aux dispositions du dahir du 6 juillet 1993 (Loi bancaire).
- Toute association doit être autorisée par un arrêté du ministre chargé des finances (Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 353-00 du 1er mars 2000 autorisant la Fondation Banque populaire pour le micro-crédit à exercer les activités de micro-crédit).
- Les ressources de toute association sont constituées par :
 - les cotisations et contributions de membres ;
 - les dons ou subventions publiques ou privées ;
 - les intérêts et commissions perçus sur les micro-crédits que l'Association octroie ;
 - les fonds mis à leur disposition dans le cadre de conventions de partenariat, de contrat- programme conclu avec des administrations, des organismes publics ou des collectivités locales ;
 - les ressources concessionnelles que l'Etat peut mobiliser à leur profit dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale ;
 - les revenus générés par le placement de leurs fonds ;
 - le remboursement du principal des prêts.

1.2 Régime fiscal

- Conformément à l'article 4 de la loi 24/86 instituant l'impôt sur les sociétés, la Fondation n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés (IS).
- Conformément à l'article 93 du livre d'assiette et de recouvrement (article 6 de la loi de finances n° 35-05 pour l'année budgétaire 2006), la Fondation est exonérée de la TVA sur les opérations de micro-crédit qu'elle effectue au profit de sa clientèle. Cette exonération est applicable du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010.
- En ce qui concerne l'impôt général sur le revenu (IGR), les rémunérations allouées par la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit à son personnel (permanent et non permanent) sont soumises au régime de droit commun.

1.3 Composition des organes de gestion

La Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit est dirigée par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur Nourredine Omary.

Les autres administrateurs sont :

- Monsieur Mohammed Belghazi ;
- Monsieur Hassan El Basri ;
- Monsieur Tahiri Joutei ;
- Monsieur Hassan Amahzoune ;
- Monsieur Ahmed Salhi ;
- Monsieur Mustapha Bidouj.

1.4 Relations avec la Banque Centrale Populaire

La Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit, en plus de ses capacités propres, s'appuie sur les moyens tant matériels que humains de la Banque Centrale Populaire.

A cet effet, une convention de partenariat entre les deux entités a été conclue en 2000.

Cette convention avait pour objet :

- La coopération et l'assistance matérielle et morale dans le cadre de la promotion des programmes de la Fondation au titre des cinq premiers exercices (2000 à 2004) ;
- La mise à disposition des compétences humaines ;
- La mise à disposition des fonds nécessaires pour la réalisation des programmes préalablement établis par la Fondation et agréés par la BCP.

Le montant des fonds alloué, par exercice, à la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit est détaillé, comme suit :

Année 2000	:	25 millions dhs
Année 2001	:	35 millions dhs
Année 2002	:	40 millions dhs
Année 2003	:	45 millions dhs
Année 2004	:	50 millions dhs
Total	:	195 millions dhs

1.5 Événements majeurs depuis la précédente clôture

1.5.1 Ouverture de nouvelles branches

L'exercice 2005 a connu l'ouverture de 30 nouvelles branches. Il s'agit, en effet, des branches suivantes :

REGION	BRANCHE
Région Casablanca	- Casa Médina - Oulfa
Région Rabat-Kénitra	- Rabat III - Machraâ Belksiri
Région Marrakech-Beni Mellal	- Marrakech Médina - Chichaoua - Demnant - Attaouia - Souk Sebt
Région Tanger-Tetouan	- Tanger III - Assila
Région Centre Sud	- Tikiouine - Tinghir - Biogra - Bensergou - Sidi Ifni - Tiznit - Kelaâ Megouna
Région Mekhnès	- Mekhnès II - Arfoud - Rissani
Région Fès-Taza	- Fès II
Région Oujda	- Oujdall - Berkane - Taourirt
Région El Jadida-Safi	- Chamaia - Youssoufia - Sidi Benour

1.5.2 Mise à disposition du personnel de la BCP

En 2005, la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit a pris en charge les salaires ainsi que les frais de déplacement du personnel BCP détaché. Le montant facturé par la BCP au titre de l'exercice 2005 est détaillé comme suit :

En milliers dhs	2005
Appointements et salaires	4.864
Frais de déplacement.....	684
Total	5.548

1.5.3 Evolution de l'activité et renforcement de l'effectif

Le chiffre d'affaires de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit au titre de l'exercice 2005 s'élève à 73.848 KMAD contre 54.282 KMAD en 2004, soit une augmentation de 36%.

L'effectif de la Fondation est passé de 256 agents en 2004 à 434 agents à fin décembre 2005, soit le recrutement de 204 agents et le départ de 38 au titre de l'exercice 2005.

2 Description de la mission

2.1 Nature de la mission

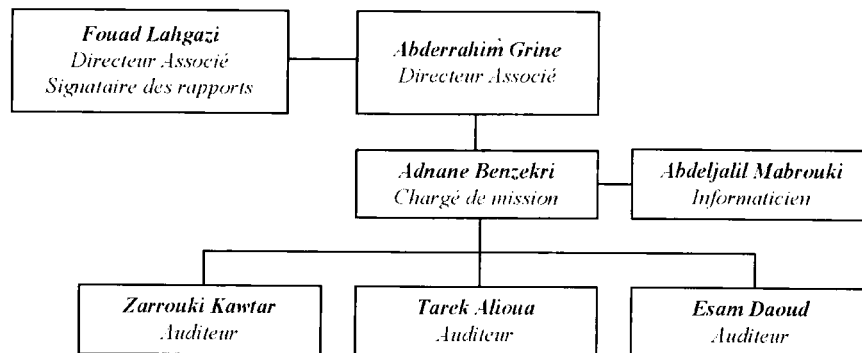
L'objectif de la mission est de nous permettre d'exprimer une opinion sur les comptes de la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 conformément aux dispositions de la loi n° 18-97 du 5 février 1999 relative au micro crédit.

A l'issue de la mission, nous émettrons un rapport d'audit comprenant notre opinion sur la régularité et la sincérité des comptes de la Fondation.

Corrélativement à ces travaux, nous avons examiné les procédures comptables et le système de contrôle interne en vigueur au sein de la Fondation à la date de notre intervention.

La présente note de synthèse répond à notre engagement d'informer les organes de gestion de la Fondation de nos principales remarques et recommandations.

2.2 Equipe d'audit



3 Principales m thodes comptables

3.1 Actif immobilis 

3.1.1 Evaluation   l'entr e

Immobilisations incorporelles :

Il s'agit essentiellement des logiciels ; ils sont  valu s lors de l'entr e dans le patrimoine   leur co t de revient ou   leur valeur v nale.

Immobilisations corporelles :

La valeur   l'entr e des immobilisations corporelles est constitu e par leur co t d'acquisition qui comprend le prix d'achat, TVA comprise, major  des frais accessoires et d'approche correspondants.

Immobilisations financi res :

Les immobilisations financi res comprennent principalement les cautions vers es.

La valeur d'entr e de ces immobilisations est repr sent e par la valeur nominale.

3.1.2 Correction des valeurs

Amortissements :

Les biens immobilis s sont amortis suivant les r gles de l'amortissement lin aire sur la base des taux d'amortissement suivants :

■ Immobilisations incorporelles	33 %
■ Immobilisations corporelles :	
- Agencements am�nagements et installations	10 %
- Installations techniques	10 %
- Mat�riel de transport	20 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Mat�riel de bureau	20 %
- Mat�riel informatique	33 %

Provisions pour d pr ciation :

Aucune immobilisation de la Fondation n'a fait l'objet de provision pour d pr ciation.

3.2 Prêts

La Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit offre actuellement des prêts pour des montants allant de 3.000 dh à 30.000 dh. La durée du crédit varie entre 6 et 36 mois et les remboursements sont effectués par échéances fixes, une fois par semaine, par quinzaine ou par mois. Le crédit est assorti d'un différé calculé en fonction de l'objet du prêt et de la périodicité des remboursements.

Les créances en souffrance ne font pas l'objet de provision pour dépréciation en raison de la création par la FBPMC d'un Fonds de Garantie. Ce Fonds est alimenté par la participation des bénéficiaires de crédit (2,5% du montant du crédit) pour faire face au risque de non recouvrement dû notamment au décès, à l'invalidité du bénéficiaire ou lorsque l'impayé dépasse 180 jours. La décision de radiation des échéances impayées est du ressort du Comité de Surveillance du Fonds de Garantie.

3.3 Dettes du financement permanent et du passif circulant

En vertu du principe du coût historique, les dettes sont inscrites en comptabilité pour leur montant nominal.

Lorsque le montant du règlement final stipulé comporte distinctement le montant du principal et des intérêts, seul le montant principal est à inscrire en valeur d'entrée de la dette.

3.4 Trésorerie

Conformément au principe du coût historique, les avoirs en espèces et en banques sont inscrits en comptabilité pour leur montant nominal.

4 D marche et m thodes utilis es

4.1 Prise de connaissance de l'environnement de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Cr dit

Cette  tape a consist    :

- approfondir notre compr hension de l'activit  de la Fondation ;
- comprendre de quelle fa on la Fondation fait face aux risques encourus par son activit  ;
- examiner les proc s-verbaux des Conseils d'Administration, les rapports d'activit s et les plans d'action de la Fondation.

4.2 Contr les analytiques

Au cours de cette  tape, nous avons proc d  :

-   des contr les de coh rence ;
-   des comparaisons dans le temps des chiffres contenus dans les  tats financiers ;
- au calcul et   la comparaison des ratios significatifs.

Ces contr les analytiques nous ont permis de v rifier s'il n'existait pas d'incoh rences significatives contenues dans les  tats financiers de la Fondation.

4.3 Circularisation des tiers

La proc dure de circularisation des tiers consiste   obtenir directement aupr s des tiers (banques, fournisseurs, assurances,...) des r ponses en vue de corroborer certaines informations contenues dans les  tats de synth se arr t s au 31 d cembre 2005.

4.4 Appréciation du dispositif de contrôle interne

L'examen des procédures de contrôle interne vise à s'assurer de leur degré de fiabilité et de définir l'étendue des vérifications à effectuer dans le cadre du contrôle des comptes.

L'examen des procédures a été effectué en deux étapes, à savoir : la documentation des procédures actuellement en vigueur à la Fondation, et ensuite l'appréciation de ces procédures notamment celles liées au processus suivants :

- Investissements / immobilisations ;
- Gestion des prêts (déblocages, remboursements au niveau des branches, radiation,...) ;
- Achats / fournisseurs ;
- Trésorerie et gestion financière ;
- Personnel / paie.

4.5 Revue du système d'information

Cette revue avait pour objectif de s'assurer que le système de production des états financiers ainsi que les autres systèmes situés en amont, garantissent la fiabilité des informations financières produites.

4.6 Contrôle des comptes

Nous avons procédé à l'examen des principales rubriques des états de synthèse arrêtés aux 31 décembre 2005 conformément aux normes comptables nationales.

Cet examen avait pour objectif de nous assurer, au moyen d'une série de contrôles programmés, que les montants figurant sur les états financiers sont correctement justifiés et constituent le résultat des principes et règles comptables d'évaluation adoptées par la Fondation.

5 Eléments chiffrés de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent

5.1 Comptes de produits et charges

(Montants en KMAD)	2005	2004
Produits d'exploitation : (Note 5.1.1.1)		
Produits d'intérêts.....	73.848	54.281
Subventions d'exploitation.....	93	4.905
	73.941	59.186
Charges d'exploitation : (Note 5.1.1.2)		
Achats consommés de matières et fournitures.....	4.119	2.298
Autres charges externes.....	13.577	8.681
Impôts et taxes	17	13
Charges de personnel.....	24.682	18.008
Dotations d'exploitation	4.738	5.103
	47.133	34.103
Résultat d'exploitation :	26.808	25.083
Produits financiers.....	679	883
Charges financières.....	1.503	2.196
Résultat financier : (Note 5.1.2)	(824)	(1.313)
Résultat courant :	25.984	23.770
Produits non courants.....	122	92
Charges non courantes	89	31
Résultat non courant (Note 5.1.3)	33	61
Résultat avant impôt	26.017	23.831
Impôt sur le résultat	-	-
Résultat net	26.017	23.831

5.1.1 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice a enregistré une augmentation de 6,9% par rapport à l'exercice précédent, soit 1.725 KMAD. Cette variation à la hausse est expliquée par les effets conjugués suivants :

- Augmentation des produits d'exploitation de 24,9 %, soit 14.755 KMAD ;
- Augmentation des charges d'exploitation de 38,2 %, soit 13.030 KMAD.

5.1.1.1 Produits d'exploitation

<i>En KMAD</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Intérêts sur prêts.....	71.508	52.111
Frais de dossiers.....	2.340	2.171
Subvention BCP.....	-	4.713
Subvention FADES	93	191
Total	73.941	59.186

Produits d'intérêts

<i>(En KMAD)</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Région Casablanca.....	21.380	14.288
Région Rabat-Kénitra.....	10.908	8.648
Région Marrakech-Beni Mellal.....	6.976	4.646
Région Tanger-Tetouan.....	7.256	6.262
Région Centre Sud.....	10.467	7.416
Région Mekhnès.....	3.838	3.277
Région Fès-Taza.....	2.667	2.407
Région Oujda.....	2.831	1.667
Région El Jadida-Safi.....	4.394	2.748
Région Laayoune.....	791	752
Total	71.508	52.111

Les produits d'intérêts ont enregistré une amélioration de 19.397 KMAD expliquée essentiellement par :

- L'ouverture de 28 nouvelles branches au titre de l'exercice 2005 réalisant un chiffre d'affaires de 4.153 KMAD ;
- Les intérêts relatifs aux nouveaux prêts octroyés par les branches ouvertes avant 2005.

Frais de dossiers

Les frais de dossiers ont enregistré une amélioration de 7,8% expliquée essentiellement par le développement du portefeuille de crédit (118.909 dossiers en 2005 contre 109.276 en 2004).

5.1.1.2 Charges d'exploitation

Achats consommés de matières et fournitures

<i>En KMAD</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Achats de matières et fournitures consommables.....	1.499	921
Achats non stockés de matières et fournitures.....	465	350
Prestations de services.....	2.155	1.027
Total	4.119	2.298

- La variation à la hausse de 63% par rapport à l'exercice précédent enregistrée au niveau du poste « Achats de matières et fournitures consommables », est expliquée par l'augmentation du nombre des branches (90 branches en 2005 contre 62 en 2004).
- Les achats non stockés de matières et fournitures comprennent essentiellement la consommation d'eau et d'électricité pour 400 KMAD.
- Les prestations de services concernent essentiellement :
 - les frais relatifs aux prestations de nettoyages des locaux pour un montant de 857 KMAD ;
 - Les travaux de services réalisés par la BCP en faveur de la Fondation, conformément à la convention cadre relative aux prestations de services informatiques conclue entre les deux parties. Ces travaux comprennent essentiellement la connexion de sites avec l'infrastructure réseaux du Groupe Banque Populaire. Le montant facturé en 2005 s'élève à 1.125 KMAD.

Autres charges externes

<i>(En KMAD)</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Locations et charges locatives	3.388	2.392
Entretiens et réparations	437	319
Primes d'assurance	238	84
Rémunération d'intermédiaires et honoraires.....	105	268
Frais de formation et de documentation.....	721	185
Transport sur achats.....	230	116
Déplacements, missions et réceptions	1.834	854
Publicité, publications et relations publiques	225	70
Frais postaux et de télécommunications	6.058	4.405
Cotisations et Dons.....	84	11
Services bancaires	34	22
Charges des exercices antérieurs.....	223	(45)
Total	13.577	8.681

- Les charges locatives ont augmenté suite :
 - à la location de nouveaux locaux pour les nouvelles branches,
 - à la révision des loyers des locaux des anciennes branches.
- La variation à la hausse du poste « déplacements, missions et réceptions » est due à la prise en charge par la Fondation des frais de déplacement du personnel détaché de la BCP pour 684 KMAD.
- L'accroissement des frais postaux et frais de télécommunication s'explique par :
 - La hausse du nombre de lignes spécialisées et des lignes téléphoniques ;
 - Le coût de transfert des lignes de l'ancien siège vers les nouveaux locaux.
- La baisse du poste « Rémunération d'intermédiaires et honoraires » est due à l'annulation de la provision des honoraires du cabinet Mesnaoui déjà constituée en 2004 pour 80 KMAD.

Charges de personnel

(En KMAD)	2005	2004
Rémunération du personnel (BCP).....	4.865	4.713
Appointements et salaires.....	11.564	7.965
Primes et gratifications.....	4.406	2.499
Autres indemnités.....	852	691
CNSS	1.631	966
CIMR	413	248
Mutuelles.....	875	607
Reste du poste charges de personnel.....	76	319
Total	24.682	18.008

- En 2005, les charges de personnel représentent environ 33,4 % des revenus des prêts de la Fondation (33,1 % en 2004).
- Le poste « Rémunération du personnel BCP » enregistre les appointements et salaires du personnel détaché de la BCP ainsi que les charges sociales y afférents. A noter, que les rémunérations des agents détachés étaient prises en charges par la BCP pour les cinq exercices précédents.
- Le poste « Appointements et salaires » a enregistré une augmentation de 45% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation à la hausse est expliquée par l'évolution de l'effectif global qui est passé de 256 salariés en 2004 à 434 salariés en 2005 (recrutement de 204 agents et départ de 38 au titre de l'exercice 2005).

- Les charges sociales (CNSS, CIMR et mutuelles) ont connu une augmentation de l'ordre de 60% par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par :
 - L'évolution de l'effectif,
 - La titularisation de nouveaux agents et leur déclaration aux organismes sociaux.

Dotations d'exploitation

La diminution des dotations d'exploitation en 2005 s'analyse comme suit :

- La constatation en 2004 d'une provision pour dépréciation des produits à recevoir de l'ANAPEC pour 1.500 KMAD ;
- L'augmentation des dotations aux amortissements due aux investissements de l'exercice.

5.1.2 Résultat financier

<i>En KMAD</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Produits financiers : (A)		
Revenus et produits assimilés.....	-	161
Revenus DAT.....	113	549
Revenus OPCVM (Cf. note 5.2.3).....	566	174
	679	884
Charges financières : (B)		
Intérêts sur emprunt BCP.....	1.503	2.196
	1.503	2.196
Résultat financier : (A – B)	(824)	(1.312)

- Les intérêts sur dépôt à terme sont relatifs aux produits des intérêts générés par les placements à terme souscrits par la Fondation Banque Populaire pour la Création d'Entreprise et ce, comme garantie des comptes bancaires de la Fondation Banque Populaire pour le Micro Crédit. En effet, la convention de partenariat conclue entre la Fondation et la BCP stipule que les intérêts générés par ces DAT sont affectés à la Fondation sous forme de subvention d'exploitation. De ce fait, le montant de ces intérêts aurait dû être reclassé au crédit du compte « Subvention d'exploitation ».

5.1.3 **Résultat non courant**

<i>(En KMAD)</i>	<i>Exercice</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Produits non courants :		
Rentrées sur créances soldées.....	136	78
Subvention ANAPEC.....	-14	14
	122	92
Charges non courantes :		
VNA sur immobilisations cédées.....	13	-
Créances devenues irrécouvrables.....	76	31
	89	31
Résultat non courant	33	61

5.2 **Comptes de bilan**

Actif (En KMAD)	Solde au 31 décembre	
	2005	2004
Immobilisation en non valeurs (<i>note 5.2.1</i>).....	2	36
Immobilisations incorporelles nettes d'amortissements (<i>note 5.2.1</i>)	821	1.450
Immobilisations corporelles nettes d'amortissements (<i>note 5.2.1</i>)...	12.522	11.956
Immobilisations financières nettes de provisions (<i>note 5.2.2</i>).....	1.164	1.126
Créances de l'actif circulant (<i>note 5.2.4</i>).....	296.780	206.594
Titres et valeurs de placement (<i>note 5.2.3</i>).....	10.164	28.516
Trésorerie-actif (<i>note 5.2.5</i>).....	30.348	45.398
Total Actif	351.801	295.076

Passif (K)	Solde au 31 décembre	
	2005	2004
Capitaux propres (<i>note 5.2.6</i>).....	282.963	256.943
Autres dettes de financements (<i>note 5.2.7</i>).....	41.800	20.000
Dettes du passif circulant (<i>note 5.2.8</i>).....	27.038	17.474
Trésorerie-passif (<i>note 5.2.5</i>).....	-	659
Total Passif	351.801	295.076

5.2.1 Immobilisations autres que financières

(en milliers dh)	Solde au 31.12.04	Acquisitions	Retrait	Solde au 31.12.05	Amortissements au 31.12.05	VNC au 31.12.05
Immobilisations en non valeurs	362	-	-	362	360	2
Immobilisations incorporelles	2.400	70	-	2.470	1.649	821
Immobilisations corporelles :						
Constructions.....	1.908	692	-	2.600	674	1.926
I.T.M.O.....	3.027	1.472	-	4.499	904	3.595
Matériel de transport.....	386	268	55	599	217	382
M.M.B et Aménagements divers.....	15.079	1.938	-	17.017	10.398	6.619
	20.400	4.370	55	24.715	12.193	12.522
Total	23.162	4.440	55	27.547	14.202	13.345

- Les principales acquisitions de l'exercice peuvent être récapitulées comme suit :
 - L'augmentation du poste « Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers » correspond essentiellement aux acquisitions de meubles et de matériels informatiques destinés à l'équipement des nouvelles branches ;
 - L'augmentation du poste « Installations, techniques, matériel et outillages » correspond essentiellement aux travaux de pré-cablage informatique et téléphonique des différentes branches.
- Le poste « Constructions » enregistre les travaux d'aménagement et d'agencement des différents locaux pour 2.600 KMAD. Etant donné que ces locaux n'appartiennent pas à la Fondation, ce montant devra être reclassé au débit du compte 2356 « Agencements, installations et aménagements divers ».

5.2.2 Immobilisations financières

Le poste « Immobilisations financières » est constitué essentiellement des cautions versées.

5.2.3 Titres et valeurs de placement

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Istitmar Trésorerie (Fonds de Garantie).....	10.164	12.000
Istitmar Trésorerie.....	-	16.517
Total	10.164	28.517

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2005, sont analysés comme suit :

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31/12/2004</i>	<i>Souscriptions 2005</i>	<i>Rachats 2005</i>	<i>Solde au 31/12/2005</i>	<i>Revenus OPCVM</i>
Istitmar Trésorerie (Fonds de Garantie).....	12.000	4.000	5.836	10.164	166
Placements Fonds de Garantie :	12.000	4.000	5.835	10.164	166
Istitmar Trésorerie	16.517	19.000	35.517	-	357
AL AMAL.....	-	20.000	20.000	-	209
Placements FBPMC	16.517	39.000	55.519	-	566

A noter que les revenus sur placement du fonds de garantie pour 166 KMAD sont inscrits au crédit du compte 4489 « Fonds de garantie ».

5.2.4 Créances de l'actif circulant

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Encours de prêts.....	294.710	205.515
Personnel débiteur.....	156	48
Autres débiteurs.....	-	16
Comptes de régularisation actif.....	1.914	1.015
Total	296.780	206.594

5.2.4.1 Encours des prêts

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre 2005</i>	<i>Au 31 décembre 2004</i>
Encours des prêts :		
Région Casablanca.....	89.535	61.999
Région Rabat-Kénitra.....	40.788	31.221
Région Marrakech-Beni Mellal.....	32.610	17.238
Région Tanger-Tetouan.....	25.241	21.528
Région Centre Sud.....	47.321	28.608
Région Mekhnès.....	13.175	12.770
Région Fès-Taza.....	10.954	7.988
Région Oujda.....	13.554	6.575
Région El Jadida-Safi.....	18.221	13.635
Région laâyoune.....	2.613	2.470
Total encours des prêts	294.012	204.032
Créances impayées	698	1.483
TOTAL	294.710	205.515

- Les mouvements ayant affecté les comptes de prêts depuis le début de l'exercice s'analysent comme suit : *(en milliers dirhams)*

Encours de prêts au 31 décembre 2004.....	204.032
Prêts débloqués en 2005.....	649.342
Prêts remboursés en 2005.....	(558.776)
Encours de prêts au 31 décembre 2005 (1)	294.598
Solde comptable au 31 décembre 2005 (2)	294.012
Ecart	(1)-(2) 586

L'écart entre le solde généré par le système informatique et le solde comptable s'explique par :

- Des écritures générées à tort et relatives aux remboursements effectués après la date d'échéance ;
- Des annulations des créances non générées au niveau de la comptabilité.

En effet, la Fondation ne procède pas au rapprochement systématique des encours issus de l'application micro-crédit avec les données de la comptabilité afin de permettre la régularisation de ces écarts.

- Le compte « Créances impayés » correspond à des créances échues et non encaissées à fin décembre 2005. Ces créances ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation en raison de la création par la FBPMC d'un Fonds de Garantie (Cf. note 3.2).

5.2.4.2 *Personnel débiteur*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Avances et acomptes au personnel.....	156	48
Total	156	48

Le compte « Avances et acomptes au personnel » enregistre essentiellement le reliquat des frais d'hospitalisation et de traitements médicaux réglés par la Fondation pour le compte de son personnel et non encore prélevé à fin décembre 2005.

5.2.4.3 *Autres débiteurs*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Créances ANAPEC	1.502	1.516
Divers débiteurs (Fonds détournés).....	213	-
	1.715	1.516
Provisions pour dépréciation :		
Créances ANAPEC.....	1.502	1.500
Divers Débiteurs.....	213	-
	(1.715)	(1.500)
Total net de provisions	-	16

Le compte « Créances ANAPEC » comprend le montant des remboursements à recevoir de l'ANAPEC totalement provisionné à fin décembre 2005.

5.2.4.4 *Comptes de régularisation – actif*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 décembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Intérêts courus non échus à percevoir.....	1.702	883
Commission à recevoir.....	68	36
Charges constatées d'avances.....	144	96
Total	1.914	1.015

Les intérêts courus non échus comprennent :

- Les intérêts relatifs à la période de différé et non encore encaissés à fin décembre 2005 ;
- La quote-part des intérêts remboursés lors de la première échéance de l'exercice 2006 et rattachée à l'exercice 2005.

5.2.5 Tr sorerie

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 d�cembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Comptes ouverts aupr�s de la Banque Populaire.....	25.052	45.147
Compte bancaire fonds de garantie	5.061	99
Caisses.....	235	152
Tr�sorerie actif	30.348	45.398
Tr�sorerie passif	-	659

- L'exercice 2005 a connu l'ouverture d'une trentaine de comptes bancaires suite   la mise en place de nouvelles branches dans les diff rentes r gions du Maroc.
- Les comptes bancaires   soldes cr diteurs ont  t  comptabilis s dans la tr sorerie Actif au lieu de l' tre dans les comptes de tr sorerie Passif.
- Les  tats de rapprochement bancaires comprennent des suspens anciens d taill s comme suit : (En dirhams)

<i>Comptes bancaires</i>	<i>Ecritures � comptabiliser par la Fondation</i>		<i>Ecritures � comptabiliser par la banque</i>	
	<i>D�bit</i>	<i>Cr�dit</i>	<i>D�bit</i>	<i>Cr�dit</i>
Suspens propres � 2005.....	2.132.137	1.432.052	4.100.434	1.906.778
Suspens ant�rieurs � 2005.....	1.932	53.905	32.802	3.859
Total	2.134.069	1.485.957	4.133.236	1.910.637

Par ailleurs, certains suspens propres   l'exercice 2005 ne sont pas encore identifi s par la Fondation (diff rences de remboursement, etc...).

5.2.6 Situation nette

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 d�cembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Fonds propres.....	208.140	208.137
Report � nouveau.....	48.805	24.974
R�sultat de l'exercice	26.018	23.832
Total	282.963	256.943

Les fonds propres sont compos s de dons attribu s   la Fondation par plusieurs bailleurs de fonds. Ce compte est d taill  comme suit :

<i>Bailleurs de fonds (En KMAD)</i>	<i>Dotations reçues à fin 2005</i>
BCP	195.000
FBPCE	2.607
CODESPA	6.280
Fondation Hassan II	4.000
Autres	253
Total	208.140

5.2.7 Dettes de financement

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Emprunt Banque Centrale Populaire.....	41.800	20.000
Total	41.800	20.000

Dans le cadre de sa stratégie de mise en place de nouvelles branches, la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit a contracté en 2003 un emprunt à moyen terme de 44 millions MAD auprès de la Banque Centrale Populaire. Il s'agit d'un emprunt remboursable, trimestriellement, sur une durée de 5 ans, avec un taux d'intérêt annuel de 6,5 % hors taxe.

Les mouvements du compte « Emprunts BCP » se résument comme suit :

<i>Libellé (en KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre 2004</i>	<i>Montant débloqué en 2005</i>	<i>Remboursements en 2005</i>	<i>Capital restant dû au 31 décembre 2005</i>
Emprunt BCP	20.000	24.000	2.200	41.800

5.2.8 Dettes du passif circulant

<i>(En KMAD)</i>	<i>Solde au 31 décembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Fournisseurs et comptes rattachés.....	3.342	1.708
Personnel créditeur.....	4.418	569
Organismes sociaux	873	590
Etat créditeur.....	204	129
Autres créanciers.....	17.747	14.121
Compte de régularisation - passif	454	358
Total	27.038	17.475

5.2.8.1 Fournisseurs et comptes rattachés

(En KMAD)	Au 31 décembre	
	2005	2004
Fournisseurs d'exploitation.....	1.264	1.165
Fournisseurs, factures non parvenues.....	2.078	543
Total	3.342	1.708

- Le compte "fournisseurs d'exploitation" est détaillé comme suit (en milliers dirhams):

Fournisseurs	Solde au 31/12/05
Itissalat Al Maghreb (Factures de novembre 2005)	683
Loyer siège des mois de novembre et décembre 2005	120
Loyer des différentes branches	86
AMEX	44
Burintel	31
World Clim	24
Télécom partner	30
Sigma computer	22
CEGIBAT	28
Reliquat sur prime AT	96
Autres fournisseurs	100
Total	1.264

- Le compte « fournisseurs, factures non parvenues » enregistre essentiellement les factures rattachées à l'exercice et non encore parvenues à la clôture de l'exercice.

Nos travaux d'audit réalisés au titre de l'exercice 2005, ont montré des insuffisances non significatifs en matière de provisionnement des charges. En effet, la Fondation procède à la comptabilisation des charges à provisionner à partir des bons de commandes au lieu des bons de livraisons.

5.2.8.2 *Personnel cr diteur*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 d�cembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
R�mun�rations dues au personnel.....	3.683	351
Charges du personnel � payer.....	734	218
TOTAL	1 905	569

- Le compte « R mun rations dues au personnel » comprend :
 - Le salaire du personnel de la Fondation au titre du mois de d cembre 2005 pour 1.879 KMAD ;
 - La prime de performance du 4^{ me} trimestre 2005 pour 416 KMAD ;
 - Le salaire du personnel d tach  au titre du 4^{ me} trimestre 2005 pour 1.389 KMAD.
- Le compte « Charges de personnel   payer » comprend essentiellement la provision pour cong    payer pour 652 KMAD. Il est   signaler que les cong s   payer du personnel d tach  n'ont pas  t  provisionn s au niveau des comptes   fin d cembre 2005.

5.2.8.3 *Organismes sociaux*

<i>(En KMAD)</i>	<i>Au 31 d�cembre</i>	
	<i>2005</i>	<i>2004</i>
CNSS du mois de d�cembre.....	263	178
CIMR du 4 ^{�me} trimestre.....	197	126
Mutuelles du 4 ^{�me} trimestre.....	413	286
TOTAL	873	590

5.2.8.4 *Etat cr diteur*

Le compte « Etat cr diteur » enregistre l'IGR du mois de d cembre 2005.

5.2.8.5 Autres cr anciers

(En KMAD)	Au 31 d�cembre	
	2005	2004
Fonds de garantie.....	17.582	14.121
Int�r�ts sur placement Fonds de garantie.....	165	-
TOTAL	17.747	14.121

- Les mouvements ayant affect  le compte « Fonds de garantie » depuis le d but de l'exercice s'analysent comme suit : *(en milliers dirhams)*

Solde du fonds de garantie � fin d�cembre 2004	14.121
Participation des b�n�ficiaires au titre de l'exercice 2005	6.268
Mise en jeu du fonds de garantie en 2005 :	
- D�c�s ou invalidit�	(504)
- Impay�s d�passant 1 an	(113)
- Impay�s d�passant 180 jours	(2.190)
Solde du fonds de garantie � fin d�cembre 2005	17.582

- Les emplois du compte fonds de garantie se pr sentent comme suit   fin d cembre 2005 :

	Montants en KMAD
Placement en OPCVM	10.164
Compte bancaire « Fonds de garantie » ouvert aupr�s de la BP	5.061
Participation des b�n�ficiaires au titre du 4 ^{�me} trimestre 2005	2.175
	17.400
Solde du fonds de garantie � fin d�cembre 2005 y compris les int�r�ts	17.582
Ecart non justifi�	182

5.2.8.6 Comptes de r gularisation passif

Le compte de r gularisation passif enregistre les int r ts courus et non  chus   payer sur l'emprunt BCP pour un montant de 454 KMAD.

6 Ajustements et reclassements identifiés

6.1 Ajustements relevés par KPMG et régularisés par la Fondation

6.1.1 Intérêts courus non échus

6.1.1.1 Intérêts courus non échus calculés par la Fondation

En application du principe de spécialisation des exercices, les intérêts courus non échus font l'objet d'une comptabilisation en chiffre d'affaires par l'intermédiaire d'un compte de régularisation actif. Ces intérêts, calculés directement par le département comptabilité (non générés par le système), comprennent :

- La quote-part des intérêts rattachés à l'exercice N et relatifs aux 2 derniers débloques dudit exercice ;
- La quote-part des intérêts remboursés lors de la première échéance de l'exercice N+1 et rattaché à l'exercice N.

La méthode de comptabilisation des intérêts utilisée par la Fondation appelle les remarques suivantes :

- Les intérêts relatifs à la période de différé sont comptabilisées à la date d'encaissement et non à la date d'exigibilité. En conséquence, les intérêts comptabilisés par la FBPMC sont sous-estimés.
- Les intérêts courus non échus ne sont pas générés à partir de l'application Micro Crédit. Ce qui peut engendrer un risque d'erreur important. Ainsi, la méthode actuelle d'évaluation de ces intérêts ne prend pas en considération la périodicité des remboursements. En effet, les intérêts remboursés lors de la première échéance de l'exercice 2006 ne comprennent pas l'ensemble des intérêts courus et non échus rattachés à l'exercice (à titre d'exemple les débloques à échéance mensuel ou bimensuel).

6.1.1.2 M thode de calcul pr conis e par KPMG

Int r ts relatifs   la p riode de diff r 

Les int r ts relatifs   la p riode de diff r  et non encore encaiss s par la fondation peuvent  tre calcul s directement   partir de l'encours arr t  au 31 d cembre 2005 diminu  des d blocages du 5 d cembre 2005, 22 d cembre 2005 et 29 d cembre 2005.

- Pour les remboursements hebdomadaires et bimensuels :

$$[(\text{Encours au 31 d cembre 2005} \times \text{taux d'int r ts mensuel}) \times 11 / 30]$$

- Pour les remboursements mensuels :

$$[(\text{Encours au 31 d cembre 2005} \times \text{taux d'int r ts mensuel})]$$

Le montant des int r ts relatifs   la p riode de diff r  comptabilis  par la Fondation au 31 d cembre 2005 s' l ve   **1.474 KMAD**.

Int r ts courus non  chus

Les int r ts courus non  chus sont d termin s :

-   partir des  ch ances tomb es au cours du mois de janvier 2006 ;

Et

- en fonction de la p riodicite des remboursements effectu s (semaine, bimensuel et mensuel)

A cet effet, les int r ts courus non  chus concernant :

- les  ch ances hebdomadaires sont d termin es   partir des remboursements du 2 janvier 2006,
- les  ch ances bimensuelles sont d termin es   partir des remboursements du 2 et 9 janvier 2006,
- les  ch ances mensuelles sont d termin es   partir des remboursements du 5 janvier 2006.

Le montant des int r ts rembours s lors de la premi re  ch ance de l'exercice 2006 et rattach    l'exercice 2005 s' l ve   **228 KMAD**.

6.1.2 Provisions pour congés à payer

Les parts patronales de la CIMR, CNSS et de la Mutuelle sur les provisions de congés pour 70 KMAD n'ont pas été provisionnées au niveau des comptes à fin décembre 2005. Cette situation a été régularisée par la Fondation suite à notre recommandation.

6.2 Reclassements relevés par KPMG et régularisés par la Fondation

6.2.1 Factures Maroc Télécom

Les factures de Maroc Télécom relatives à l'exercice 2005 et non encore réglées à fin décembre pour 1.196 KMAD, ont été comptabilisées à tort au crédit de compte trésorerie. Cette situation a été redressée par la Fondation suite à notre recommandation.

6.2.2 Intérêts sur placements fonds de garantie

Les revenus sur placement du fonds de garantie pour 166 KMAD ont été comptabilisés au crédit du compte 3508 « TVP fonds de garantie » au lieu de l'être au crédit du compte 4489 « Fonds de garantie ».

La Fondation a procédé aux reclassements requis dans les comptes définitifs.

6.3 Points en suspens

- Explication de l'écart entre l'encours généré par le système informatique et le solde comptable (Cf.note 5.2.4.1).
- Explication de l'écart entre le solde du compte Fonds de Garantie et les emplois de ce fonds (Cf.note 5.2.8.5).
- Apurement des suspens au niveau des états de rapprochement bancaire.

7 **Projet d'opinion**

Conformément à notre lettre de mission du 5 janvier 2006, nous avons audité les états financiers de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit arrêtés au 31 décembre 2005 ; les états financiers de la Fondation comprennent le bilan et le compte de produits et de charges pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers qui font ressortir un montant de fonds propres et assimilés de 283 millions de dirhams dont un bénéfice net pour l'exercice de 26 millions de dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes exigent que notre audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend un examen, sur la base de sondages, des éléments probants qui justifient les montants et les informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend aussi une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que nos travaux d'audit constituent un fondement raisonnable de notre opinion.

A notre avis, les états financiers présentés ci-après donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit au 31 décembre 2005 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

8 Principaux points relatifs au contrôle interne

8.1 Visite des branches

■ Organisation générale des branches

Les chefs de branches ne disposent pas d'une copie de la procédure relative à la gestion du processus d'octroi des micros crédits d'une branche, approuvée en date du 24/10/05.

■ Procédures de formation de base des clients et suivi

- Le planning hebdomadaire détaillé pour définir le calendrier de travail, pour chaque agent, au sein de l'agence, n'est pas établi.
- Les agents de développement ne rédigent pas un rapport relatif à la séance de formation.
- Il n'existe pas des fiches de participations aux séances signées par les bénéficiaires.

■ Procédures d'évaluation des demandes de prêts

- Les canevas d'évaluation des projets sont mal renseignés.
- Il n'existe pas un planning des visites (incluant les tâches à effectuer par chaque agent) élaboré par le chef de branche.
- Il n'existe pas un registre des visites autorisant les agent à effectuer lesdites visites des projets.
- Les rapports de visite des projets après déblocage du prêt ne sont pas systématiquement réalisés.
- Les rapports de visite de suivi des projets ne sont pas systématiquement réalisés.

■ Procédures de déblocage des crédits à la clientèle

- Le renseignement des situations des clients n'est pas bien effectué au niveau de l'application informatique.
- L'édition de l'état des déblocages réel n'est pas établie systématiquement la veille de chaque déblocage (Branche Rabat Ennahda)

8.2 Revue du système informatique de la Fondation

■ Système d'information comptable

La génération de l'information comptable à partir du système NAVISION engendre des écarts avec la base de données informatique. Ces écarts concernent les encours clients, les intérêts sur prêts ainsi que les mouvements du compte Fonds de garantie.

■ Politique de sécurité et stratégie informatique

- La fondation ne dispose pas de documents présentant la politique de sécurité informatique de la fondation ni de procédures de revue de sécurité.
- La fondation ne dispose pas d'un plan d'actions informatique à court à moyen et à long terme.

■ Organisation et management de la fonction informatique

L'entité informatique est rattachée hiérarchiquement au Département Comptables et Financier. Elle a des liens fonctionnels avec l'ensemble des entités de l'établissement y compris les branches.

■ Architecture réseau et architecture logicielle

- 60 branches de la fondation sont connectées au routeur central (siège) via une liaison LL+ de 2048 Kb/s.
33 branches de la fondation sont connectées via le backbone de la Banque Centale Populaire au routeur central (siège) en utilisant une liaison LL+ de 1024 Kb/s.
En cas de panne de l'une des liaisons d'interconnexion, aucune liaison de backup (pas forcément du même débit).
- Absence d'interfaçage automatique entre le système NAVISION et le système de production Miftah. Le Département Comptable et Financier accède au système Miftah et génère manuellement des écritures comptables transférées au niveau de Navision.
- Le système de gestion de trésorerie n'est pas paramétré convenablement. Certains comptes n'ont pas pu être rapprochés automatiquement avec la comptabilité.

■ Administration des bases de données et fiches d'incidents

- L'activité des administrateurs de bases de données système et production (Miftah) n'est pas contrôlée périodiquement par une tierce personne ou par le responsable informatique.
- Certaines fiches d'incidents examinés ne sont correctement renseignés et approuvés par les responsables hiérarchiques.

■ **S curit  logique d'acc s aux applications**

- Il n'existe pas de documents exhaustifs d finissant la s curit  logique relative aux applications informatiques de la fondation et regroupant l'ensemble des droits d'acc s et des habilitations des diff rents utilisateurs.
- Aucune syntaxe n'est d finie pour les mots de passe (minimum de caract re, interdiction de « null », pas de d lai pour la modification, etc.

■ **S curit  de la salle machine et sauvegarde du patrimoine applicatif**

- La salle informatique n'est pas  quip e d'un d tecteur de fum e et d'un extincteur automatique de feu
- Les sauvegardes ne sont pas formalis es dans le cadre d'une proc dure de sauvegarde de donn es qui englobe le domaine   sauvegarder et la fr quence des sauvegardes.
- Absence de plan de secours notamment de documents listant l'ensemble des op rations permettant de restaurer son syst me d'information de mani re int gre en cas de sinistre informatique grave.
- Le serveur de gestion de la tr sorierie XRT et le serveur de gestion de la Paie sont install s en dehors de la salle machine.
- Les serveurs de production Miftah, Navision, XRT et Paie ne dispose pas d'une solution automatique de reprise en cas de panne.

